

	
Délibération n° 5	Conseil Municipal du 25 mai 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.3 – Désignation de représentants
<p>Le Mercredi vingt cinq Mai deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 19/05/2020</p> <p>Membres présents : 32</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 27/05/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Justine GOSSELIN</p>
Objet : Désignation des membres des commissions municipales	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil municipal est invité à désigner les membres au sein des différentes commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou

d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Après en avoir délibéré, le conseil municipal de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- **La Commission n°1 : « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer »**
Domaines : Affaires Scolaires / Jeunesse / Sports
- **La Commission n°2 : « Piloter un service public de qualité »**
Domaines : Finances / Ressources Humaines
- **La Commission n°3 : « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer »**
Domaines : Culture et Animation / Attractivité Economique et Touristique / Communication
- **La Commission n°4 : « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-mer »**
Domaines : Travaux / Habitat et Cadre de vie / Urbanisme / Environnement / Sécurité
- **La Commission n°5 : « Animer les Solidarités »**
Domaines : Affaires Sociales / Affaires Funéraires

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 18 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Article 1

Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivante :

- 1 – Commission « Grandir, réussir et bien-vivre à Etaples-sur-mer »
- 2 – Commission « Piloter un service public de qualité »
- 3 – Commission « Rayonnement de la Ville d'Etaples-sur-mer »
- 4 – Commission « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-mer »
- 5 – Commission « Animer les solidarités »

Article 2

Les commissions municipales comportent au maximum 18 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Article 3

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 – Commission « Grandir, réussir et bien-vivre à Etaples-sur-mer » :

15 membres

Domaines : Affaires Scolaires/Jeunesse/sports

Membre de droit : Philippe Fait, Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres :

- 1- Dominique DELSAUX
- 2 - Nathalie TILLIER
- 3 - Charles LANQUETIN
- 4 - Gérard ANDRE
- 5 - Aurore WACOGNE
- 6 - Jean-Michel GOSSELIN
- 7 - Maxime GUERVILLE
- 8 - Marine NEMPONT
- 9 - Coralie PREUVOST
- 10 - Justine GOSSELIN
- 11 - Adrien BACLET
- 12 - Sophie DENEUX

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

2 – Commission « Piloter un service public de qualité » : 18 membres

Domaines : Finances/Ressources Humaines

Membre de droit : Philippe Fait, Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 14 membres

- 1 – Bernard WAUQUIER
- 2 – Bernard GHESELLE
- 3 – Christelle BEURAIN
- 4 – Sébastien BAILLET
- 5 – Maryse MAILLART
- 6 – Franck TINDILLER
- 7 – Dominique DELSAUX
- 8 – Nathalie TILLIER
- 9 – Charles LANQUETIN
- 10 – Josiane BOUTOILLE
- 11 – Lyliane DUFOUR
- 12 – René BONVOISIN
- 13 – Marie-Antoinette LISIK
- 14 – Philippe RAMET

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

Liste « Nous sommes là pour Etaples » : 1 membre

- 1 - Xavier BRASSART

3 – Commission « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer » 15 membres

**Domaines : Culture et Animation/Attractivité Economique et
Touristique/Communication**

Membre de droit : Philippe Fait, Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres

- 1 – Sébastien BAILLET
- 2 – Franck TINDILLER
- 3 – Maryse MAILLART
- 4 – Bernard WAUQUIER

- 5 – Charles LANQUETIN
- 6 – Maxime GUERVILLE
- 7 – Aurore WACOGNE
- 8 – Adrien BACLET
- 9 – Frédéric CADET
- 10 – Jean-Michel GOSSELIN
- 11 – Marine NEMPONT
- 12 – Caroline ROSSIGNOL

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

4 – Commission « Equiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » :

15 membres

Domaines : Travaux/Habitat et Cadre de Vie/ Urbanisme / Environnement / Sécurité

Membre de droit : Philippe Fait, Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres

- 1 – Maryse MAILLART
- 2 – Bernard GHESELLE
- 3 – Bernard WAUQUIER
- 4 – Lyliane DUFOUR
- 5 – Catherine SIBILSKI
- 6 – Philippe RAMET
- 7 – Grégory HURTREL
- 8 – René BONVOISIN
- 9 – Jean-Pierre BOUVILLE
- 10 – Justine GOSSELIN
- 11 – Gérard ANDRE
- 12 – Marie-Antoinette LISIK

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR

2 - Anne-Marie GOLDSTEIN

3 - Jean-Paul HAGNERE

5 – Commission « Animer les solidarités » : 15 membres

Domaines : Affaires Sociales / Affaires Funéraires

Membre de droit : Philippe Fait, Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres

1 – Christelle BEURAIN

2 – Caroline ROSSIGNOL

3 – Sophie DENEUX

4 – Coralie PREUVOST

5 – Jean-Pierre BOUVILLE

6 – Aurore WACOGNE

7 – Maryse MAILLART

8 – Josiane BOUTOILLE

9 – Philippe RAMET

10 – Catherine SIBILSKI

11 – Grégory HURTREL

12 – Marie-Antoinette LISIK

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

1 - Jean-Pierre LAMOUR

2 - Anne-Marie GOLDSTEIN

3 - Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 27 Mai 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.